

Institut Supérieur de Technologies Appliquées

(TechnoLAB - ISTA)

Formation initiale et continue – Nouvelles Technologies – Techniques managériales – Recherche & Développement

NIVEAU UNIVERSITAIRE

Cycle DUT

(Diplôme Universitaire de Technologie) Niveau Bac + 2

DIFFERENTS PROGRAMMES

- Informatique de Gestion.
- Finances et Comptabilité, Option Comptabilité / Gestion.
- Technicien Supérieur en Banque
- Gestion Logistique et Transport
- Marketing / Management :
 - * Marketing / Communication;
 - * Management et Assistant de Gestion;
 - * Management / Ressources Humaines;
- Assistant(e) d'administration :
 - * Secrétariat et Assistant de Direction ;
 - * Archivage numérique et Informatique documentaire.
- Génie électrique / Energétique.
- Réseaux / Télécommunications.
- Electronique / Maintenance Systèmes
 - Options: * Electronique et Maintenance Informatique;
 - * Electronique et Maintenance des systèmes de production.
- Analyse-Programmation informatique.

Possibilité de préparation conjointe avec les **programmes PPA Paris** jusqu'au niveau **Bachelor** (~ Licence) et **Mastère** (**Réseau GES**). Possibilité de **continuer dans les filières doublement reconnues** (*CAMES en plus !*).

<u>Pour les Formations techniques informatiques</u>, il existe l'intégration du **NetaCad (CISCO - IT Essentials)** dans la préparation et dans la qualification pour les diplômes. *Tout un Plus !*

<u>N.B</u>: Les candidats ont la possibilité de continuer en niveau Licence (Bac+3), puis après en Ingénierie ou en Master / MBA (s'ils le désirent).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder à un programme de formation, il faut avoir obtenu le niveau exigé (diplôme, attestation requise ou expérience pertinente), avoir complété une formation jugée équivalente ou une expérience jugée pertinente.

DOCUMENTS A FOURNIR

- 1. Une demande manuscrite timbrée.
- 2. Une copie d'extrait de naissance ou d'acte tenant lieu.
- 3. Une copie d'extrait certifié conforme des diplômes (ou attestations) obtenus et CV.
- 4. Deux (2) photos d'identité récentes.
- 5. Une fiche d'inscription dûment remplie.

<u>ADMISSION CONDITIONNELLE</u>: La condition de l'acceptation sera exposée clairement dans la réponse adressée au candidat.

Liste d'attente: Le candidat est mis sur une liste d'attente d'un programme si le nombre de places disponibles n'est pas suffisant.

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Un(e) étudiant(e) admis(e) déjà inscrit(e), qui désire changer de programme de formation, doit présenter une demande de changement de programme et joindre le reçu du montant exigé pour l'étude du dossier. Il (elle) doit, de ce fait, satisfaire aux conditions permettant son admission au nouveau programme.

FRAIS DE SCOLARITE : Les frais académiques sont fixés comme suit :

<u>Frais d'inscription</u>: 100 000 F (non négociables, obligatoires et non remboursables) payables au départ pour valider une inscription. Ce montant ne fait pas partie des frais académiques (et n'y sont donc pas déductibles) fixés comme suit :

FRAIS DE SCOLARITE : Pour l'année 2022 / 2023 , les frais académiques sont fixés comme suit :

MODULES DE FORMATION	DUREES DES FORMATIONS	MONTANT ANNUEL
 INFORMATIQUE DE GESTION. ANALYSE-PROGRAMMATION. MARKETING / MANAGEMENT / COMMUNICATION. FINANCES / COMPTABILITE, TECHN. BANQUE ELECTRICITE, MAINTENANCE SYSTEMES, ELECTRONIQUE / TELECOMS. AUDIO-VISUEL / MUTLIMEDIA ASSISTANAT DE DIRECTION. * MANAGEMENT/ASSIST. GESTION. * SECRETARIAT BILINGUE (avec séjour linguistique d'un mois par an au Ghana, Billet, logement et nourriture non compris) GENIE BIO-MEDICALE. 	DEUX ANNEES ACADEMIQUES POUR TOUS LES PROGRAMMES	650 000 650 000 600 000 600 000 650 000 600 000 1 100 000 1 200 000

Modalités de paiement :

- Les frais académiques (hors frais inscription) sont payables au début de chaque trimestre comme suit :
- le **premier tiers** avant le début des cours le deuxième tiers au plus tard le 15 Janvier le troisième et dernier tiers payable au plus tard le 15 Avril.

Tout versement effectué à l'Institut, au titre de l'année académique en cours, reste dû et non remboursable quel que soit le cas.